



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal** : 22 avril 2026

**Membres présents** : Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent** : Carl LETON.

**Membres absents excusés** : Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026 -24**

### **CSI : LETTRE DE SOUTIEN AU PROJET DE CHARGÉ DE TRANSITION NUMÉRIQUE TERRITORIALE**

Les communes adhérentes au CSI Ocsigène finançaient depuis 2023 un poste de conseiller numérique (8 507 € répartis sur 3 ans). Il est chargé d'actions de prévention sur les dangers d'internet, d'aider les plus éloignés de l'outil informatique à se familiariser avec internet...

L'Etat, également financeur, a informé le CSI que le soutien s'arrêtera à la fin de la convention c'est-à-dire pour le CSI OCSIGÈNE en juin 2026.

C'est pourquoi afin d'envisager une continuité du poste sur les communes, le CSI travaille depuis plusieurs mois avec 5 autres centres sociaux (Chemillé, Rives de Loire, Evre et Mauges, Pasteur et K'léidoscope pour Cholet) dans le cadre d'un projet piloté par le centre social de Chemillé en tant que référent auprès de l'Europe.

En effet, ils ont déposé un dossier FEDER mais pour cela, il est demandé administrativement un courrier de soutien à cette dynamique de la part des collectivités.

Ce courrier n'engage en rien financièrement les communes mais a bien pour but de montrer le soutien sur le contenu du projet en termes de besoins identifiés et de partenariat.

Il est proposé le courrier suivant :

« Par la présente, j'ai l'honneur de vous faire part du soutien de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet au projet **Médi@ction**, porté par le Centre Social et Socioculturel Intercommunal OCSIGÈNE sur le territoire. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un consortium

regroupant six centres sociaux du département de Maine-et-Loire de Mauges Communauté et de l'Agglomération du Choletais et dont le centre social socioculturel du Chemillois sera le chef de file.

La commune de Saint-Léger-sous-Cholet connaît et suit avec attention les projets autour de la médiation numérique au sein du centre social et le projet Médi@ction depuis son élaboration. Ce projet vise à faire évoluer les missions des Conseillers Numériques vers un nouveau modèle de Chargés de Transition Numérique Territoriale (CTNT), ancré dans une logique de développement social territorial.

Il s'inscrit pleinement dans les enjeux d'inclusion numérique, de réduction des fractures sociales et de renforcement du lien entre habitants et services publics.

Le Centre Socioculturel Intercommunal OCSIGENE est un partenaire reconnu et de longue date de notre collectivité, notamment sur la dynamique numérique.

La commune de Saint-Léger-sous-Cholet soutient la démarche du Centre socioculturel OCSIGENE et du consortium Médi@ction visant à obtenir un cofinancement européen au titre du Fonds Européen de

Développement Régional (FEDER), programme Pays de la Loire 2021-2027, action 1.2.2.4. Pour cela, le montant global de la subvention FEDER sollicitée s'élève à **1 036 148,56 euros** pour une période de réalisation courant de juin 2026 à mai 2029 (5 postes de conseillers et des frais de fonctionnement).

Notre collectivité considère que ce projet répond à des besoins réels et identifiés sur notre territoire, et qu'il constitue un levier pertinent pour accompagner les transitions numériques des habitants les plus éloignés des usages et des services dématérialisés. Nous encourageons l'Autorité de gestion régionale à réserver une suite favorable à cette demande. »

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ADOpte** le courrier de soutien au CSI pour le chargé de transition numérique territoriale.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 11 mai 2026**  
**Le Maire, Jean-Robert TIGNON**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le 13.05.2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 13.05.2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance



Délibération n° 2026 -25

### COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID) : PROPOSITION DES MEMBRES

Le rôle essentiel de cette commission s'exerce en matière d'impôts locaux.

La commission procède à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, sous le contrôle des services fiscaux.

Elle émet un avis sur les réclamations contentieuses en matière des taxes directes locales, lorsque le litige porte sur une question de fait.

Dans les communes de plus de 2000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission communale des impôts directs est de **8**, ainsi que **8** suppléants.

Le conseil municipal dresse une liste de personnes choisies parmi les différentes catégories de contribuables de la commune, si possible représentatives des diverses activités socioprofessionnelles.

Le conseil municipal doit **PROPOSER si possible** le double de commissaires nécessaires, soit 32 personnes (16 titulaires et 16 suppléants) ; le choix définitif se fait par le directeur des finances publiques.

Vu les élus et les contribuables ayant répondu favorablement à nos sollicitations ;

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **PROPOSE** la liste suivante comme membres de la CCID :

1-CEUS Marie-Françoise	11-MAQUAIRE Odile
2-TIGNON Magalie	12-FROGER Céline
3-DIXNEUF Jean-Joseph	13-MAUDET Sylvain
4-TUFFEREAU Bernard	14-BOURCIER Nadine
5-SORIN Jean-Claude	15-COUSIN Dominique
6-MARTIN Françoise	16-LANDREAU Didier
7-COUTANT Philippe	17-DAVID Marie-Christine
8-SAUDEAU Laurent	18-OLIVARES Jean-Paul
9-DOUET Jeanine	19-MERIEAU Jean-Yves
10-AUDUSSEAU Bernard	20-SEGUIN Danielle
21-HEMERY LEMOINE Gwenaël	

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 11 mai 2026**  
**Le Maire, Jean-Robert TIGNON**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le 13.05.2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 13.05.2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026 -26**

### COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : DÉSIGNATION DES MEMBRES

Monsieur le maire expose qu'en vertu de l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales, la CAO est composée des membres suivants : « lorsqu'il s'agit d'une commune de moins de 3 500 habitants, le maire ou son représentant, président, et 3 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. (...) Il est procédé, selon les mêmes modalités, à la désignation ou à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires. »

En plus de Monsieur le maire Jean-Robert TIGNON, président de droit, une seule liste de candidats se présente. Il s'agit de :

Monsieur Yannick LOGER comme suppléant de Monsieur le maire.

Membres titulaires :

Madame Claudia THARREAU  
Monsieur Olivier BACLE  
Monsieur Thierry BOISDRON

Membres suppléants :

Monsieur Guy VASSOR  
Monsieur Gwenaël HEMERY LEMOINE  
Monsieur Olivier CAILLAUD

Il est procédé à l'élection des membres de la CAO :

Conseillers présents : 20

Conseillers votants : 20

Suffrages exprimés : 20

La liste présentée ci-dessus obtient 20 voix.

La commission d'appel d'offres est constituée ainsi :

Président : Monsieur Jean-Robert TIGNON, représenté en son absence par Monsieur Yannick LOGER.

Membres titulaires :

Madame Claudia THARREAU

Monsieur Olivier BACLE

Monsieur Thierry BOISDRON

Membres suppléants :

Monsieur Guy VASSOR

Monsieur Gwenaël HEMERY LEMOINE

Monsieur Olivier CAILLAUD

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 11 mai 2026**  
**Le Maire, Jean-Robert TIGNON**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le 13.05.2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 13.05.2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON





Equilibre et qualité de vie

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026 -27**

### CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME) : DÉSIGNATION DES MEMBRES ADULTES

Créé en 2003 à Saint-Léger-sous-Cholet, il rassemble 12 enfants de 9 à 12 ans scolarisés dans les 2 écoles élémentaires de la commune, en CM1 et CM2.

Ils se réunissent pour réfléchir, dialoguer et élaborer des projets qui les intéressent et qu'ils souhaitent réaliser pour leur commune en général et les jeunes en particulier.

Le Conseil Municipal des Enfants est présidé par le maire. D'autres conseillers municipaux adultes accompagnent également les conseillers enfants.

Il est proposé au Conseil Municipal de désigner comme membre du CME, Madame Evelyne MERLET (ayant reçu délégation du maire), Mesdames Claire BIMIER et Emilie DUPONT, Monsieur Olivier BACLE.

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DÉSIGNE** Mesdames Evelyne MERLET, Claire BIMIER, Emilie DUPONT et Monsieur Olivier BACLE, membres du Conseil Municipal des Enfants.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Prefecture le 13.05.  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 13.08.2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON



**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 11 mai 2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20



L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026 -28**

### REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SEIN D'ORGANISMES EXTÉRIEURS

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, **DÉSIGNE** les conseillers suivants pour représenter la commune :

-Correspondant Défense :  
Monsieur Olivier BACLE

-Comité National d'Action Sociale :  
Délégué élu, Monsieur Jean-Robert TIGNON  
Déléguée agent, Madame Caroline CHARRIER  
Correspondante, Madame Caroline CHARRIER  
Correspondant suppléant, Monsieur Jean-Denis VINET

-Santé Services Choletais :  
Madame Anne BELLANGER  
Suppléant, Monsieur Clément CHESSE

-ENEDIS :  
Monsieur Guy VASSOR  
Suppléant, Monsieur Jean-Robert TIGNON

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes,

6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 11 mai 2026**  
**Le Maire, Jean-Robert TIGNON**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le 13.05.2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 13.05.2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal** : 22 avril 2026

**Membres présents** : Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent** : Carl LETON.

**Membres absents excusés** : Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

Délibération n° 2026 -29

### **SIEML : RÉPARATION RUE DU MARTINEAU, VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML POUR LES OPÉRATIONS DE RÉPARATION DU RÉSEAU DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Vu l'article L5212-26 du CGCT,

VU le règlement financier du SIEML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ARTICLE 1

**DÉCIDE** de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEML pour l'opération suivante : DEV299-26-237 suite dépannage, remplacement vasque sur lanterne N°715-729-730, rue du Martineau

- Montant de la dépense : 554.08 € net de taxe
- Taux du fonds de concours : 75%
- Montant du fonds de concours à verser au SIEML : 415.56 € net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEML en vigueur à la date de la commande.

ARTICLE 2

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

ARTICLE 3

Le Président du SIEML

Monsieur le Maire de Saint-Léger-sous-Cholet

La comptable de Saint-Léger-sous-Cholet

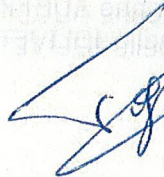
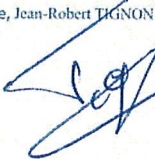
Sont chargés, chacun en ce qui le/la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 11 mai 2026**  
**Le Maire, Jean-Robert TIGNON**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON

13.05.2026

13.05.2026





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026-30**

### DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRIMITIF 2026

Il y a lieu d'ajuster différentes lignes budgétaires pour le remboursement de l'avance forfaitaire dans le marché de travaux d'aménagement du quartier du Vieux Bourg.

Il est demandé au conseil de voter les modifications du budget suivantes :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Compte	Montant	Compte	Montant
041/2312	+ 11 871 €	041/238	+ 11 871 €
Total	+ 11 871 €	Total	+ 11 871 €

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**VOTE** la décision modificative n°1 du budget primitif 2026 telle que présentée ci-dessus.

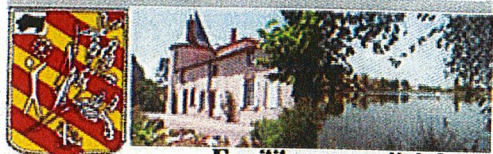
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérécours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi dématérialisé à la S/Prefecture le 15/05/2026 et de l'accusé de réception dématérialisé reçu le 15/05/2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON



**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 13 mai 2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

### Délibération n° 2026-31

#### CCAS : ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le maire rappelle au conseil municipal la délibération du 26 mars dernier fixant le nombre de membres élus au conseil d'administration du centre communal d'action sociale à quatre, dont un vice-président.

En conséquence, il convient de procéder à l'élection de ceux-ci, dans les conditions fixées par l'article L.123-6 et R123-7 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Une seule liste se présente : Claudia THARREAU (vice-présidente), Clément CHESSE, Laurence VINCENT et Annabelle JOLIVET.

Le dépouillement a donné les résultats suivants :

20 votants

20 voix pour la liste composée de Claudia THARREAU (vice-présidente), Clément CHESSE, Laurence VINCENT et Annabelle JOLIVET.

Ces 4 conseillers sont **PROCLAMÉS** élus.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le 19/05/2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 19/05/2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 15 mai 2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026-32**

### PERSONNEL : CRÉATION D'UN POSTE D'APPRENTI AU RESTAURANT SCOLAIRE

Actuellement, les 2 agents en cuisine au restaurant scolaire bénéficiaient d'une aide 3 heures les lundis et mardis. Il est proposé de la remplacer par l'embauche d'un apprenti, en alternance sur 2 ans. Le nombre d'heures serait plus conséquent mais pourrait être valorisé par des remplacements en salle lors d'absences d'agents. Le coût actuel de l'aide en cuisine est de 3 473 €. Celui d'un apprenti en CAP serait de 6 337 € la 1<sup>ère</sup> année et 9 133 € la seconde.

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

**CRÉE** un poste d'apprenti en alternance au restaurant scolaire d'août 2026 à août 2028 ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour le recruter et effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de ce contrat, conformément à la réglementation.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Copie exécutoire contre tout envoi  
dématérialisée à la Préfecture le 13/05/2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 13/05/2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 15 mai 2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026-33**

### PERSONNEL : CRÉATION DE 2 CDD POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ (SAISONNIERS AUX SERVICES TECHNIQUES)

Monsieur le Maire présente un besoin pour l'été 2026 en CDD d'accroissement temporaire d'activité en raison de la baisse des effectifs pendant les vacances estivales et la nécessité de maintenir les effectifs des services techniques.

Correspondance tableau effectifs	Désignation des postes	Période	Quotité horaire	Motif	Rémunération
Services techniques ST 7 et ST 8	Adjoints techniques territoriaux contractuels	Du 6 juillet au 28 août 2026	35/35ème	Accroissement temporaire d'activité saisonnier	Indice 1 <sup>er</sup> échelon adjoint technique territorial

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**CRÉE** 2 postes en CDD aux services techniques (ST7 et 8), tels que proposés dans le tableau ci-dessus ;

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi dématérialisé à la S/Préfecture le 19/05/2026 et de l'accusé de réception dématérialisé reçu le 19/05/2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON



**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 15 mai 2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026-34**

### PERSONNEL : TABLEAUX DES EFFECTIFS AU 1<sup>ER</sup> MAI 2026

Suite à des mouvements du personnel, l'effectif communal s'établira comme suit au 1<sup>er</sup> mai 2026 :

39 titulaires, stagiaires ou CDI dont 17 à temps complet, soit 29,37 équivalents temps pleins.

8 CDD.

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

**APPROUVE** le tableau des effectifs tel qu'annexé à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le 19/05/2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 19/05/2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 15 mai 2026**  
**Le Maire, Jean-Robert TIGNON**





## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20

L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

### Délibération n° 2026-35

#### PERSONNEL : CENTRE DE GESTION 49 RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION « CONFECTION DE LA PAYE »

Le Centre de Gestion (CDG49) est le regroupement de quasiment toutes les communes du département pour aider dans la gestion du personnel. Il est le siège des différentes instances représentatives du personnel pour les petites collectivités. Il propose également des services annexes, comme la confection des bulletins de paye pour les agents et les élus. Saint-Léger-sous-Cholet adhère à ce service depuis de nombreuses années. Il permet d'être parfaitement conforme aux normes RH (taux de cotisations, ...) et de soulager les 2 agents pour les payes des 45 agents et des 11 élus indemnisés. Il s'agit d'une convention pour tout le mandat.

Le coût pour 2026 est de 5 € par bulletin, soit environ 3730 € par an.

Il est proposé au conseil de renouveler la convention avec le CDG pour le mandat 2026-2032.

Le conseil municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité, des membres présents ou représentés :

**RENOUVELLE** la convention "confection de la paye" avec le Centre de Gestion 49 pour la durée du mandat électif actuel, plus 2 mois ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention et ses éventuels avenants, et effectuer toutes les démarches nécessaires à sa bonne exécution.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le 19/05/2026  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le 19/05/2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON



POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME  
SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 15 mai 2026  
Le Maire, Jean-Robert TIGNON

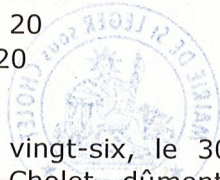




Equilibre et qualité de vie

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Nombre de conseillers :
- en exercice : 23
- présents : 20
- votants : 20



L'an deux mille vingt-six, le 30 avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Léger-sous-Cholet, dûment convoqué le 22 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Robert TIGNON, maire de la Commune.

**Date de la convocation du conseil municipal :** 22 avril 2026

**Membres présents :** Jean-Robert TIGNON, Claudia THARREAU, Claire BIMIER, Yannick LOGER, Evelyne MERLET, Guy VASSOR, Laurence VINCENT, Gwenaël HEMERY LEMOINE, Laure FRICONNEAU, Joël RAVARD, Emilie DUPONT, Christophe AUGEREAU, Sabrina BREMOND, Thierry BOISDRON, Marion GROLLEAU, Clément CHESSE, Annabelle JOLIVET, Olivier CAILLAUD, Anne BELLANGER, Sylvain MAUDET.

**Membre absent :** Carl LETON.

**Membres absents excusés :** Olivier BACLE, Laetitia COULONNIER.

Le quorum étant atteint, il a été procédé à la nomination de Mme Claire BIMIER comme secrétaire de séance

**Délibération n° 2026-36**

### **DISTRIBUTEURS DE DENRÉES ALIMENTAIRES : INSTALLATION PARKING SALLE DES SPORTS**

Un boulanger d'Andrezé propose l'installation d'un distributeur à pizzas, un pour les burgers et kebabs, et un pour le pain. Ils se situeraient sur le même emplacement que le précédent, parking salle des sports, rue de la Vendée.

Le montant de la redevance d'occupation du domaine public, fixé chaque année par le conseil, est pour 2026 de 165 €/m<sup>2</sup>/an, soit en l'espèce 165 €/par distributeur/an (proratisé la 1<sup>ère</sup> année).

Le Conseil Municipal, après en avoir valablement délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** l'installation des 3 distributeurs, mais émet comme condition au distributeur à pain qu'il puisse être enlevé si la boulangerie de la rue de la Vendée rouvrait ;

**DONNE** délégation à Monsieur le Maire pour signer la convention d'occupation et ses éventuels avenants.

Une vigilance devra s'opérer quant aux déchets éventuellement laissés sur place.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Ile Gloriette, CS 24111, 44041 Nantes Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). L'auteur peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

**POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME**  
**SAINT-LÉGER-SOUS-CHOLET, 29 mai 2026**  
**Le Maire, Jean-Robert TIGNON**

Certifié exécutoire compte-tenu de l'envoi  
dématérialisé à la S/Préfecture le  
et de l'accusé de réception dématérialisé  
reçu le

23.05.2026  
29.05.2026

Le Maire, Jean-Robert TIGNON

